

France : financement de deux lignes de bus à haut niveau de service zéro émission de la métropole clermontoise

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise et la Banque européenne d'investissement signent un accord de prêt de 90 millions d'euros pour la création de deux nouvelles lignes de bus zéro émission.

Afin de faire évoluer les pratiques de mobilité au sein de la métropole clermontoise et d'améliorer son offre de service, le SMTC-AC conclut un financement avec la BEI dans le cadre du projet «Inspire». Il prévoit la construction de deux lignes de bus à haut niveau de service avec une flotte de 40 nouveaux véhicules propres sur des voies réservées. Le projet comprend la création d'un nouveau dépôt et centre de maintenance ainsi qu'une unité de production et de stockage d'énergie durable pour couvrir les besoins en électricité de ces deux lignes. Un nouveau réseau de bus restructuré accompagnera la mise en service de ces deux nouvelles lignes.

« Ce projet s'inscrit dans la politique d'investissement de l'Europe en faveur de transports en commun décarbonés au cœur des villes et territoires. C'est pourquoi, je suis très heureux de signer ce nouveau financement avec Clermont Auvergne Métropole et le SMTC dont nous avons déjà été partenaires lors de la mise en place du tramway a déclaré Ambroise Fayolle, Vice-Président de la BEI. Le financement de nouvelles offres de transport attractives contribuant à la transition énergétique et à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants est une priorité pour la Banque européenne du climat. »

Cette opération s'inscrit dans la politique européenne en faveur d'une relance verte et durable et dans le soutien à l'investissement public des collectivités locales dans la modernisation des réseaux de transports en commun. Le financement de la BEI permettra d'accélérer la transition énergétique du SMTC vers les carburants de substitution et de réduire les émissions de CO2 et les embouteillages en favorisant le recours à des modes de transport autres que la voiture particulière. Le perfectionnement du niveau de service des deux nouvelles lignes à haute fréquentation sera rendu possible par une amélioration des systèmes de contrôle du trafic et d'information des passagers.

Ce déploiement de véhicules zéro émission dans l'agglomération clermontoise va contribuer à réduire l'empreinte carbone de la flotte de bus du SMTC et permettra d'accélérer sa transition énergétique en phase avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris sur le climat. Dans le contexte de relance économique pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de soutien européen à l'investissement public et à la modernisation d'infrastructures de transport essentielles à l'activité et à l'attractivité des territoires.

A propos du SMTC-AC

Le SMTC-AC est l'autorité organisatrice de la mobilité de la métropole clermontoise. Il confie l'exploitation du réseau de transports en commun à la Régie T2C dans le cadre d'un contrat de service public, ainsi qu'à plusieurs opérateurs de lignes régulières ou de transport à la demande. L'exploitation du service de location de vélos (libre-service et location longue durée) est confiée à City Bike France dans le cadre d'un marché public.

Le ressort territorial du SMTC-AC est composé de 23 communes.

A propos du projet «Inspire»

Conduit par Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC), le projet InspiRe concerne tout le territoire métropolitain clermontois. Dans la perspective d'une réorganisation complète du réseau, il prévoit :

- la création de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), soit environ 27 km et 64 stations,
- le développement de nouvelles pistes cyclables,
- la restructuration du réseau de bus.

Le tout dans un environnement paysager verdoyant et apaisé, plus favorable aux déplacements doux, à pied ou à vélo.

A propos de la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les 27 États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement de l'Union européenne (UE). Elle BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE. En tant que banque européenne du climat, la BEI **s'est engagée** à augmenter les financements de projets qu'elle soutient à l'appui des objectifs climatiques et environnementaux pour les porter à 50 % de son activité d'ici à 2025, de sorte que le Groupe BEI mobilise au moins 1 000 milliards d'EUR d'ici à 2030 pour promouvoir des investissements qui contribuent à la réalisation de ces objectifs. En France, en 2020, la BEI a consacré près de la moitié de ses plus de 10 milliards d'euros de financements - 48% pour un montant de 4,3 milliards d'euros – à la lutte contre le changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

Contacts presse :

BEI Christophe Alix : c.alix@elb.org 06 11 81 30 99	SMTC-AC communication@smtc-clermontferrand.com 04 73 44 68 68
--	--